



PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT

**Pôle Aménagement
Attractivité et Solidarité
des Territoires**

MobiPlus
Chèque Mobilité



Direction de la Mobilité

Toutes vos informations ci-dessous sont obligatoires pour pouvoir traiter votre demande de chéquier.

Le département du Puy-de-Dôme met en œuvre un traitement de données personnelles pour l'attribution du chéquier « mobiplus » sous conditions d'éligibilité et la réalisation de statistiques sur ce service. Vos données personnelles sont traitées par informatique et ne seront pas diffusées à autrui ni utilisées pour un autre objectif. Elles seront conservées le temps de validité des chèques et effacées en cas de non renouvellement deux ans après la dernière demande. En application de la législation en vigueur, vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement. Vous pouvez également vous opposer au traitement ou en demander la limitation. Pour exercer vos droits ou obtenir des renseignements, s'adresser au service Mobilité (hôtel du Département, 24 rue Saint-Esprit, 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1). Vous pouvez adresser une réclamation sur vos droits au délégué à la protection des données du département, même adresse ci-dessus (ou dpo@puy-de-dome.fr) et si vous n'êtes pas satisfait de nos réponses, contacter la CNIL, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS.

(à remplir en caractères majuscules)

Je soussigné(e), Mme, M. Prénom

Né(e) le

Adresse

Lieu-dit..... Tél :

Code postal..... Ville.....

Il s'agit de votre résidence principale : oui non

Vous résidez : - à domicile

- dans un foyer-logement

- dans un établissement pour personnes âgées

Vous avez déjà bénéficié de chèques MobiPlus pour l'année en cours : oui non

Je certifie sur l'honneur que :

- Je ne dispose pas d'un moyen de transport individuel,

- Je ne peux pas être transporté(e) régulièrement par un membre de ma famille,

Je m'engage à utiliser les chèques pour mon usage personnel,

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales mentionnées au verso,

Je suis informé(e) que ma déclaration pourra être contrôlée et, qu'en cas de fraude, la restitution des sommes engagées sera demandée.

Lu et approuvé, à le

Signature :

.....

Conseil départemental du Puy-de-Dôme

Hôtel du Département – 24, rue Saint-Esprit – 63033 Clermont-Ferrand Cédex 1 – Tél. 04-73-42-20-20 – www.puy-de-dome.fr



DISPOSITIF MOBIPLUS – PERSONNES AGEES

Conditions générales

Pour bénéficier des chèques MOBIPLUS, il faut impérativement :

- Avoir sa résidence principale dans le département du Puy-de-Dôme (à l'exclusion des communes desservies par le réseau T2C),
- Résider à son domicile ou en foyer-logement,
- Avoir 75 ans et plus,
- Ne pas disposer d'un véhicule,
- Ne pas pouvoir être transporté(e) régulièrement par un membre de la famille.

Utilisation des chèques :

- Vous vous engagez à utiliser les chèques uniquement pour votre usage personnel,
- Vous pouvez utiliser les chèques pour payer :
 - Les taxis conventionnés pour accepter les chèques MOBIPLUS (dont la liste vous sera transmise à l'envoi de chaque chéquier),
 - Le transporteur du réseau Transdôme ou le Bus des Montagnes.

Renouvellement du chéquier :

Le chéquier est renouvelable une fois par an (soit 2 chèquiers par an) **à utiliser avant le 31 janvier 2021.**

La demande de renouvellement est à transmettre à l'adresse suivante :

**Conseil départemental du Puy-de-Dôme – Hôtel du Département
PAAST – Dispositif Mobiplus
24 rue Saint-Esprit
63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1**

Lu et approuvé à..... le

Signature :